



RÈGLEMENT 38

<p align="center">RÈGLEMENT FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET L'ENDROIT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019</p>

1. Référence

Article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*.

2. Provisions générales

Les dates des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019 seront les suivantes :

Le 25 septembre 2018

Le 27 novembre 2018

Le 18 décembre 2018

Le 29 janvier 2019

Le 26 mars 2019

Le 30 avril 2019

Le 28 mai 2019

Le 25 juin 2019

3. L'heure et l'endroit

Les séances ordinaires du Conseil des commissaires se tiendront à 19 h 00 aux bureaux de la Commission scolaire Western Québec, 15 rue Katimavik, Gatineau, Québec.

4. Entrée en vigueur

Ce règlement entrera en vigueur le 26 juin 2018.

Président

Secrétaire général

TK/rv